

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LA VIOLENCE...

...pour pouvoir sauver des vies.

**Nos communautés et nos systèmes de santé souffrent
à chaque fois que notre personnel soignant perd un membre.**

CONTEXTE

Quelle est l'ampleur du problème de la violence à l'encontre des professionnels de santé ?

La prévalence de la violence contre les agents de santé est extrêmement inquiétante. Une étude publiée en 2019 a constaté que 42,5 % des agents de santé ont signalé avoir été exposés à une violence non physique (p. ex. abus verbaux, menaces et harcèlement sexuel) au travail, et que 24,4 % ont subi des violences physiques au cours de l'année dernière.

La violence à l'encontre des professionnels de santé s'avère particulièrement élevée en Asie et en Amérique du Nord, dans les services psychiatriques et d'urgence, ainsi que parmi les infirmiers et les médecins. Une autre étude sur la violence contre les professionnels de santé bucco-dentaire a constaté que jusqu'à 54 % ont connu une situation violente entre 1992 et 2019.

Des données rassemblées pendant la pandémie de COVID-19 font également état d'une recrudescence des attaques physiques à l'encontre des professionnels de la santé.

Quelles sont les conséquences de la violence sur les professionnels de la santé ?

Les conséquences de la violence incluent la mort ou des blessures potentiellement mortelles et autres dommages physiques, une mauvaise santé mentale, l'insatisfaction au travail ainsi qu'une baisse de la sécurité du travail et des patients. Les cas de violence peuvent également éloigner les professionnels de santé de leur rôle de soignants, ce qui creuse davantage l'écart entre l'offre des professionnels de santé et la demande de leurs services et empêche l'accès des personnes aux soins de santé. Si nous voulons affronter la crise mondiale du personnel soignant, nous devons agir vite pour maintenir nos professionnels en sécurité.



SOUTENEZ
LES ENVIRONNEMENTS
FAVORABLES À LA PRATIQUE

LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA PRATIQUE PROTÈGENT LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONTRE LA VIOLENCE

La violence à l'encontre des professionnels de santé proviendrait du manque de personnel, du manque de temps pour communiquer avec les patients, des longs temps d'attente, de la surpopulation dans les établissements de santé, du stress émotionnel ou mental des patients/visiteurs, du manque de confiance dans le système de santé, des attentes irréalistes de réussite de traitement ainsi que du manque de sécurité.

Les environnements favorables à la pratique contribuent à résoudre un grand nombre de ces problèmes.

L'Organisation mondiale de la santé a exhorté les gouvernements à protéger les professionnels de santé contre la violence. Toutefois, de nombreuses autres parties prenantes peuvent faire la différence, comme les décideurs politiques, les corps de métier, les régulateurs, les organisations, les employeurs et les responsables de la gestion des services.



“Aucun pays, aucun hôpital ou aucun dispensaire ne peut assurer la sécurité de ses patients sans garantir celle de ses agents de santé.”

— Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général, Organisation mondiale de la santé

ACTIONS POUR PROTÉGER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CONTRE LA VIOLENCE

Les gouvernements, les décideurs politiques, les régulateurs, les corps de métier, les organisations, les employeurs et les responsables de la gestion des services doivent :

- adopter et mettre en œuvre des lois, des politiques et des mécanismes renforcés de prévention de la violence à l'encontre des professionnels de santé, promouvoir une culture de tolérance zéro face à la violence et obliger les auteurs d'attaques à rendre des comptes en appliquant des sanctions sévères;
- s'assurer que les professionnels de santé sont formés à reconnaître, gérer et communiquer avec des personnes potentiellement violentes;
- veiller à ce que les établissements de santé, notamment les services psychiatriques et d'urgence, soient protégés contre la violence, en réalisant par exemple des audits de routine sur les risques de violence;
- soutenir les mécanismes de rapport, la surveillance et la collecte de données sur les attaques à l'égard des professionnels de santé;
- établir des mécanismes (p. ex. médiateurs et lignes d'assistance téléphonique) pour permettre le signalement libre et confidentiel de violence et soutenir (p. ex. conseils médicaux, psychologiques et juridiques) tout professionnel de santé subissant une violence;
- être attentifs à la façon dont les professionnels de santé sont perçus afin de réduire la discrimination et l'exclusion;
- faciliter les études visant à fournir des recommandations basées sur des données probantes en matière d'interventions visant à réduire la violence à l'encontre des professionnels de santé;

Les professionnels de santé ne devraient pas subir de menaces ni de violences.
Travaillons ensemble pour nous assurer qu'ils restent en sécurité, en bonne santé, motivés et productifs pour continuer à être présents pour nous lorsque nous en avons besoin.



RÉFÉRENCES

Comité international de la Croix-Rouge.
« COVID-19 and violence against health care – Safer COVID-19 response: Checklist for healthcare services ». https://healthcareindanger.org/wp-content/uploads/2020/05/4469_002_Safer_COVID-19_Response_Checklist_for_Health-care_Services-Lr_1.pdf (consultée le 7 février 2021)

Conseil international des infirmières.
« Reports of more than 1,200 incidents of violence against health care in 2019 demand accountability and concerted global action ». Juin 2020.
www.icn.ch/news/reports-more-1200-incident-s-violence-against-health-care-2019-demand-accountability-and
(consultée le 7 février 2021)

Vento S., Cainelli F., Vallone S. « Violence against healthcare workers: A worldwide phenomenon with serious consequences », *Frontiers in Public Health*. Vol. 8, no 570 459, 2020.
www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7531183/ (consultée le 7 février 2021)

Organisation mondiale de la santé. « Charter – Health worker safety: a priority for patient safety ». 2020.
www.who.int/docs/default-source/world-patient-safety-day/health-worker-safety-charter-wpsd-17-september-2020-3-1.pdf?sfvrsn=2cb6752d_2 (consultée le 7 février 2021)

Organisation mondiale de la santé. « Garantir la sécurité des agents de santé pour assurer celle des patients ». Septembre 2020.
www.who.int/news/item/17-09-2020-keep-health-workers-safe-to-keep-patients-safe-who
(consultée le 7 février 2021)

Alliance mondiale des professions de santé.
« Understanding positive practice environments factsheet ». https://www.whpa.org/sites/default/files/2020-09/stand%20up%20for%20positive%20practice%20environments_factsheet_a%20positive%20practice.pdf
(consultée le 21 février 2021)

Association médicale mondiale. « Prise de position de l'AMM sur l'intimidation et le harcèlement au sein de la profession ». Octobre 2017.
www.wma.net/policies-post/wma-statement-on-bullying-and-harassment-within-the-profession/ (consultée le 7 février 2021)

Association médicale mondiale. « Prise de position de l'AMM sur le bien-être des médecins ». Octobre 2015.
www.wma.net/policies-post/wma-statement-on-physicians-well-being/ (consultée le 7 février 2021)